

Séance de l'AD comptes du 24 avr. 2024

mercredi, 24 avril 2024 • 19:30 - 21:30 | Châtel-St-Denis, chemin des Crêts 25, Univers@lle |

Séances de l'AD comptes

Participants

Présent Cédric Borer, Céline Granges Volery, Chantal Honegger, Claudia Dougoud, Eric Berthoud, François Genoud, François Pilloud, Frédéric Deillon, Jean-Claude Bongard, Kimberly Castelberg, Laurent Menoud, Lionel Bussard, Marc Fahrni, Maude Cardinaux, Nicole Tille, Noémie Berthoud, Pascal Delessert, Paul Konan, Philippe Schneider, Présentateur, Rahel Preisig, Raphaël Droux, Renaud Gauderon, Roland Besse, Roland Mesot, Sabine Comisetti, Savio Michellod, Sidonie Mory, Stéphane Dorthe, Stéphane Dutoit, Stéphane Pauli, Stéphane Simonet, Stéphanie Giller, Thierry Bavaud, Yannick Kilchenmann, Yves Martin

Excusé Aurélien Espinasse, Charles Ducrot, Christine Varone, Daniel Figini, Daniel Maillard, Eliot Savoy, Françoise Jolivet, Grégory Déglise, Jérôme Allaman, Magalie De Preux, Pierre-Alain Perroud, Willy Maillard

1 Ouverture de la séance

1.1 Mot de bienvenue

François Genoud Savio Michellod

M. François Genoud, président de l'AD, ouvre la séance des comptes du 24 avril 2024.

Il excuse M. Willy Maillard, inspecteur, retenu par une veillée de prières pour sa belle-maman.

Tenant compte de la population légale au 31 décembre 2022, le nombre de voix par commune a changé:

La commune de Le Flon a perdu une voix depuis la dernière AD.

M. Christian Cardinaux se retire.

La commune de Châtel-St-Denis a gagné une voix depuis la dernière AD

Pas de changement dans la liste des délégués.

La commune de Saint-Martin a perdu une voix depuis la dernière AD

Mme Sandra Gothuey se retire

La commune d'Attalens a perdu une voix depuis la dernière AD


M. André Blunschi se retire.

La commune de Bossonnens a perdu une voix depuis la dernière AD

M. Jérôme Jourdan se retire

Les 9 communes sont représentées, le nombre de voix **s'élève à 41**. Majorité absolue **à 21**.

Presse présente: Mme Régine Gapany pour le Messenger et la Gruyère et M. Stéphane Sanchez pour La Liberté.

 Delegue-e-s au 24.04.2024.pdf

1.2 Nomination des scrutateurs

François Genoud

Les scrutateurs désignés pour cette séance sont M. Roland Mesot et M. Stéphane Dorthe.

Le point 4.2 a été ajouté à l'ordre du jour.

1.3 Approbation du procès-verbal de la dernière séance

François Genoud

Le procès-verbal de **la séance du 22 novembre 2023** est accepté à l'unanimité par les délégué-e-s. 

<https://asscov.wedo.swiss/meetings/242329?viewMode=DocumentView>

2 Rapport de gestion

2.1 Présentation

Savio Michellod

 2023-12-31-rapport-gestion.pdf

M. François Genoud tient à relever la qualité de ce document. Il remercie M. Savio Michellod, Président du Comité d'école, pour sa réalisation.

Ce rapport ne sera pas imprimé, il sera disponible en version électronique uniquement.

Les éléments essentiels sont passés en revue par M. Savio Michellod :

- Le GT Finance (présidé par Frédéric Deillon) a principalement assumé sa tâche de suivi des finances de l'ASSCOV, en collaboration étroite et constructive avec la commission financière. Il s'est également penché sur la création du Système de Contrôle Interne (SCI).
- Le GT RH (présidé par Nicole Tille) s'est attelé à la rédaction du nouveau règlement du personnel, qui sera présenté prochainement à cette assemblée, à embaucher le personnel de l'ASSCOV et à suivre notre personnel, notamment au travers d'entretiens annuels.
- Le GT politique (présidé par Jérôme Allaman) s'est quant à lui penché sur le désenchevêtrement qui, comme vous le savez, a abouti l'an dernier, à la satisfaction de toutes les parties en présence, soit la commune de CSD et l'ASSCOV.
- Le Conseil des parents a assuré le lien entre les parents et l'école, en informant ces derniers par le biais notamment d'une brochure et d'une séance d'information et de présence aux réunions de parents.
- La commission de bâtisse/GT infrastructure (présidée par Stéphane Pauli) a assuré la gestion courante des bâtiments scolaires, le suivi des dernières étapes des travaux d'assainissement et d'extension entamé en 2016, tout comme elle a poursuivi les études mandatées par cette assemblée concernant le bâtiment Bêta et la Piscine/Salle triple. Vous pourrez également constater qu'il est possible de pique-niquer au COV, et que la fréquentation de cette offre est bonne depuis la rentrée 2023/2024. Le comité d'école a décidé de poursuivre cette expérience à la rentrée prochaine, en collaboration avec le restaurant scolaire.
- Administration et direction : Nous avons souhaité donner la parole à nos collaboratrices et collaborateurs dans ce rapport, c'est pourquoi vous pouvez découvrir les activités riches et variées tant de l'administration que du service technique, que je remercie au demeurant pour l'immense travail accompli, souvent dans l'ombre, mais essentiel au fonctionnement de notre école. Je tiens à saluer particulièrement Eric Berthoud, administrateur du CO, qui fait « tourner la baraque » comme on dit, Sidonie Mory, qui assiste à la quasi-totalité de nos nombreuses séances dont elle retranscrit fidèlement le contenu, et Stéphanie Giller, responsable des finances, dont le rôle pour notre association de commune est essentiel. La direction, avec laquelle nous travaillons dans une ambiance agréable, sereine et constructive est également mise en lumière et le comité comme le bureau sont en contact régulière avec Céline Granges Volery, directrice, qui nous remercions pour le vent de fraîcheur et la sérénité apportée à cette école.

3 Infrastructures

3.1 Assainissement et agrandissement des bâtiments Alpha - Gamma - Delta

3.1.1 Point de situation

Stéphane Pauli Savio Michellod

Tous les travaux sont terminés depuis la mi-janvier 2024, mais les factures payées au 31.12.2023.

Nous avons demandé le 29 janvier 2024 le montant final des subventions au Service des bâtiments (Sbat) du canton de Fribourg.


Nous avons reçu CHF 3'050'000.00 de subventions cantonales à ce jour. Le montant total maximum que nous pourrions recevoir est de CHF 4'114'022.40.


A ce jour nous n'avons pas de retour du Sbat ni de la commission cantonale des constructions scolaires mais aux dernières nouvelles, la subvention ne sera pas versée de sitôt, voire l'année prochaine (une autre école a semble-t-il épuisé le montant disponible cette année). Nous attendons ces informations avant de présenter le décompte final. Quelle que soit la décision du canton, le coût final sera inférieur au crédit d'investissement demandé. Le montant exact sera confirmé dès le décompte final établi.


3.2 Projet assainissement et agrandissement Bêta

3.2.1 Point de situation

Stéphane Pauli

 BCC4_240209_Existant 1_100.pdf

 BCC4_240209_Existant 1_220 A3.pdf

 BCC4-plan-transfo-beta-240221.pdf

 BCC4_planning_240306.pdf

Les études ont bien avancé suite à nos discussions de l'automne dernier. C'est pourquoi nous vous demanderons un crédit sous point 4.1, afin de pouvoir avancer jusqu'à l'enquête publique. Avec le Président de la ComBat Stéphane Pauli, nous reviendrons en détail sur cet objet à ce moment-là.

M. Stéphane Pauli présente les derniers plans aux délégué-e-s.

M. Roland Besse demande si nous prévoyons d'installer des panneaux solaires sur nos toits plats. C'est déjà le cas pour une partie du bâtiment et ça le sera certainement sur l'entier du bâtiment. Il demande également si nous avons pensé au béton recyclé afin de diminuer l'empreinte carbone. Ce sujet sera abordé en temps voulu mais tout est envisageable. Notre choix sera également déterminant lors de la construction de la piscine et des salles de sport.

M. Laurent Menoud suggère qu'un montant pourrait être prévu pour un accompagnement professionnel.

3.3 Projet piscine_centre sportif

3.3.1 Point de situation

Stéphane Pauli

La situation n'a malheureusement pas évolué depuis notre dernière AD.

Mais bonne nouvelle, le PAD sera mis à l'enquête dans les jours qui suivent, pour la modification de la hauteur du bâtiment piscine / salles de sport sur la parcelle de M. Philippe Genoud. Le plan d'aménagement de détail actuel ne nous permet en effet pas d'avoir une hauteur de bâtiment de 22m, nécessaire pour superposer la halle triple et la piscine.

Nous regrettons ce contretemps, qui nous fait prendre du retard dans ce projet. Nous tenons toutefois à saluer la bonne collaboration avec la commune de Châtel qui, comme nous, s'est engagée pour que ce dossier avance.

4 Finances

4.1 Demande d'un budget d'investissement_Message n°13

4.1.1 Présentation

Stéphane Pauli Savio Michellod

 2024-03-06-message13-credit-prestation-complementaire-beta-arrete-plans.pdf  norme-sia

A l'automne 2022, vous approuviez trois crédits d'investissement pour les projets d'extension sur le site du COV, dont l'objectif était d'étudier la faisabilité des projets, ainsi que leurs coûts à +/-20%. Une année plus tard, à l'automne 2023, il a été décidé par le comité d'école de mettre en suspens deux d'entre eux (bâtiment scolaire et administratif/technique pour un montant de CHF 190'000.00 ainsi que celui destiné au nouveau bâtiment avec réfectoire scolaire, zone de pique-nique, ainsi que d'un local de détente CHF 250'000.00). Nous vous en avons informé à l'occasion d'une séance dédiée.

Le troisième crédit, concernant l'étude de projet de transformation et d'agrandissement du bâtiment Bêta, portant sur un montant de CHF 270'000.00, a été mené à son terme. Pour cette raison, **nous avons décidé de clôturer ce crédit**, avec un montant de dépenses de CHF 162'437.80, soit un montant inutilisé de CHF 107'562.20.

Nous avons arrêté nos besoins en locaux, affiné nos objectifs en lien avec cette construction et conclu à la faisabilité du projet, en collaboration avec notre mandataire Page Architecte, dont l'excellence du travail et la bonne collaboration nous permettent de réaliser une économie conséquente sur cette première étape. A ce stade, l'estimation des coûts liés à la transformation et à l'agrandissement du bâtiment Bêta porte sur un montant de CHF 20 millions (+/- 20%).

Afin de poursuivre les études dans les phases SIA 31-32-33, nous sollicitons ce jour un nouveau crédit d'investissement pour l'assainissement et l'agrandissement du Bâtiment Bêta, portant sur un montant total de CHF 720'000. La commission de bâtisse attribuera les différents mandats en accord avec la législation sur les marchés publics (cela va de soi), et nous contacterons un spécialiste en la matière, afin de savoir s'il est possible de confier le mandat d'architecte à notre mandataire des phases précédentes, ce qui faciliterait notre travail, Page Architecte ayant déjà connaissance de nos besoins.

L'objectif reste le même : assainir le bâtiment Bêta, dans lequel nous nous trouvons, qui a déjà 24 ans, et l'agrandir en créant des classes standards (4 + une salle polyvalente), des salles spéciales (4e cuisine, s'ajoute au 2 cuisines déjà présente dans le bâtiment Bêta, la 2e cuisine, actuellement dans le bâtiment Delta, sera déplacée dans le bâtiment Bêta, ce qui simplifiera la logistique liée aux cours d'économie familiale, grâce à un économat central). Une salle ACM et de musique seront également créées. En plus des classes, des salles de travail pour les enseignants ainsi que des bureaux pour l'enseignement spécialisé, la médiation et le travail social. L'Univers@lle sera également assainie et réaménagée. Cela doit permettre de faire face à l'augmentation de la démographie prévue pour les prochaines années, selon la dernière étude en notre possession. Les études nous permettront également d'affiner les coûts du projet, actuellement fixé à 20 millions (+/-20%), à la baisse on l'espère.

La commission de bâtisse continue à avoir une vue d'ensemble sur ce site, et les études suspendues en 2023 pourront être reprises si d'aventure les prévisions démographiques devaient se modifier. Grâce à ce phasage des projets, nous restons au plus proche des besoins de l'école et ménageons ainsi les finances des communes.

Je laisse le président de la commission de bâtisse Stéphane Pauli vous présenter les détails et les plans et nous serons évidemment à votre disposition pour répondre aux questions.

Le message n°13 a été approuvé par le GT finance le 4 mars 2024 et par le comité d'école en date du 27 mars 2024 et présenté à la commission financière le 16 avril 2024.

4.1.2 Préavis de la Commission financière

Laurent Menoud Noémie Berthoud Charles Ducrot

 COV-AD_2024-04-24_comptes-2023_rapport-ComFin.pdf

M. Laurent Menoud, président de la Commission financière, fait la lecture du rapport.

M. François Genoud tient à relever que, du point de vue institutionnel, il n'est pas acceptable que le préavis d'une commission financière soit conditionné au fait de demander à l'exécutif de respecter la législation en vigueur.

M. Savio Michellod: réponse à la commission financière

Les groupes de travail, la commission de bâtisse, le comité d'école ont toujours respecté la Loi dans les nombreux projets qu'ils ont gérés.

Nous le rappeler revient donc à enfoncer une porte ouverte et sous-entendre publiquement que nous ne le ferions pas, ce qui n'est pas acceptable. Je me permets de rappeler la loi au président de la commission financière, qui spécifie ses attributions de manière très claire dans l'art. 72 al. 2 LFCo qui dit, je cite : la commission (financière) fait rapport à l'assemblée communale ou au conseil général (ou par analogie à l'AD) et lui donne son préavis sous l'angle financier. Dans le cadre de notre rencontre avec la commission financière, nous avons échangé sur des aspects non financiers, car notre souhait est de travailler de manière transparente avec les membres de ladite commission, tous élus d'un exécutif et bien au fait de leurs devoirs (c'est la magie, ou pas, des associations de communes).

Nous regrettons que ce souhait de transparence constructive de notre part incite le président de la commission financière à se substituer au comité d'école en prenant lui-même contact avec un expert pour débattre d'informations qui pour certaines n'ont pas fait l'objet d'une décision du comité d'école, qui pour d'autres ont un caractère confidentiel, et à faire étalage de toute cela à l'occasion d'une assemblée des délégués.

Quant au choix de la procédure de marchés publics, il appartient au comité d'école qui, sur préavis de la commission de bâtisse et du GT finance, a décidé d'aller dans une direction, celle qui vous a été présentée. Dans ce domaine comme dans d'autres, il y a autant d'avis que d'experts et je tiens à rappeler que ce choix a été discuté en comité d'école, comité dans lequel chaque commune est représentée, y compris la commune du président de la commission financière. A aucun moment, les remarques émises par le président de la commission financière n'ont été faites en séance de notre exécutif et le choix de la procédure n'est ni du ressort du législatif, ni de la commission financière. Porter cette discussion au sein du législatif n'a donc pas lieu d'être. M. Stéphane Pauli vous apportera des commentaires si vous le souhaitez, afin d'expliquer notre choix. A ce titre, je tiens à rappeler que le comité d'école a toujours respecté les limites de dépenses qui lui sont fixées.

Pour conclure, **je souhaite que la commission financière rende un préavis limité à ses compétences et que les réserves émises, qui ne sont pas d'ordre financier, soient retirées.** En plus d'outrepasser ses compétences, insinuer publiquement que le comité d'école ne respecterait pas la législation a potentiellement un caractère diffamatoire.

M. Laurent Menoud: en réponse à la prise de position du président du comité d'école, il met en évidence les éléments suivants :

- incompréhension quant au caractère diffamatoire et l'utilisation de tels termes dans le cadre d'une AD
- volonté de la ComFin de collaborer
- longue attente suite aux questions restées en suspens lors de la séance de la ComFin
- importance que les incidences financières de certains choix soient maîtrisées
- nécessité de la Comfin d'informer les délégués qui sont appelés à se prononcer sur la demande de crédit

4.1.3 Discussion

Savio Michellod Stéphane Pauli

M. Marc Fahrni se demande que va devenir le bâtiment actuel qui abrite la piscine et la salle de sport du COV.


Nous allons demander une nouvelle étude démographique (2025-2026). Nous pourrons ensuite déterminer nos besoins. Le souhait serait bien évidemment de rapprocher le restaurant scolaire du site. Ce point a été mis de côté pour l'instant, n'étant pas une urgence.

4.1.4 Approbation

François Genoud

La demande d'un nouveau crédit d'investissement pour l'assainissement et l'agrandissement du Bâtiment Bêta, portant sur un montant total de CHF 720'000.00 (message n°13) est approuvée à l'unanimité par les délégué-e-s.



 2024-04-24-arrete-message-13-signé.pdf

4.2 Modification du budget d'investissement 2024

4.2.1 Présentation

François Genoud Savio Michellod

Il s'agit d'un point purement formel. Dans la mesure où les dépenses prévues par la demande que vous avez validée sous le point 4.1 seront faites en 2024, une modification du budget d'investissement est nécessaire.

4.2.2 Préavis de la Commission financière

Laurent Menoud Noémie Berthoud Charles Ducrot

 COV-AD_2024-04-24_comptes-2023_rapport-ComFin.pdf

4.2.3 Discussion

François Genoud Savio Michellod

4.2.4 Approbation

François Genoud

La modification du budget d'investissement 2024 est approuvée à l'unanimité par les délégué-e-s.



4.3 Comptes de fonctionnement / de résultat 2023

4.3.1 Présentation

4.3.1.1 Introduction

Eric Berthoud Frédéric Deillon Stéphanie Giller Savio Michellod


L'année comptable 2023 s'est révélée très positive, se clôturant par un important surplus de recettes, atteignant CHF 4'206'542.57.

Cela inclut CHF 3'310'000 provenant du désenchevêtrement des bâtiments, qui a généré un surplus de CHF 3'310'000, résultant du transfert de la piscine et de l'Univers@lle. Il est important de souligner que ce surplus est de nature comptable, puisqu'il concerne des échanges de biens immobiliers et non des liquidités réelles. Le Service des Communes (Scom) a exigé que nous reportions au bilan les valeurs d'achat des bâtiments acquis lors de l'échange avec la commune de Châtel-St-Denis : CHF 2'232'600 pour l'Univers@lle et CHF 3'190'000 pour la piscine. Bien que l'Univers@lle ait été comptabilisée à zéro dans le bilan de Châtel-St-Denis, nous devons maintenant enregistrer sa valeur d'achat dans nos livres. L'amortissement de ces acquisitions est prévu sur 9 ans pour l'Univers@lle, au lieu de 33 ans, tandis que celui de la piscine, récemment rénovée, sera étalé sur 20 ans. Je tiens à remercier Eric Berthoud et Stéphanie Giller, qui ont pris du temps afin de s'assurer que cette opération, inhabituelle, soit comptabilisée conformément aux règles en vigueur. Le GT Finances, la fiduciaire Hervest et le comité d'école nous ont recommandé de ne pas rembourser aux communes l'excédent lié au désenchevêtrement, en prévision de la démolition future de la piscine, et parce qu'il s'agit, comme indiqué, d'un excédent comptable. Il serait donc nécessaire d'emprunter pour rembourser ces montants, ce qui n'est pas adéquat.

Excluant le surplus lié au désenchevêtrement, l'excédent de recettes restant s'explique en quasi-totalité par des dépenses salariales pour les enseignants inférieures aux prévisions de l'État de CHF 600'000. Pour


les budgets futurs de 2025, nous anticipons une réduction d'environ CHF 200'000 dans ce poste, car les coûts de remplacement sont déjà couverts par les budgets étatiques et ont donc été budgétisés à double. Cela sera corrigé à l'avenir. Hormis les excédents liés au désenchevêtrement, purement comptables, et les salaires estimés trop hauts par l'Etat, et sur lesquels nous n'avons pas prise, le Comité d'Ecole avait estimé de manière correcte les charges 2023. Il est important de le dire, les mauvaises estimations des associations de communes ayant un impact sur les communes lorsqu'elles établissent leurs budgets respectifs, parfois difficile à boucler. Je tiens d'ailleurs à saluer notre Administrateur Eric Berthoud, qui veille au grain quant aux dépenses liées au fonctionnement de l'école, et Stéphanie Giller, responsable des finances, qui gère notre comptabilité.


En conclusion et tenant compte de ces éléments, le comité d'école propose de redistribuer la différence aux communes, soit CHF 896'541.57, selon la clé de répartition habituelle.


Le comité d'école a accepté de reverser la différence, soit CHF 896'541.57 aux communes, selon la clé de répartition utilisée pour les budgets 2023. 

4.3.1.2 PP - Bilan - compte résultat

Stéphanie Giller Frédéric Deillon Eric Berthoud

 Bilan au 31.12.2023.pdf  PP par fonction 2023.pdf  PP par nature 2023.pdf


 2023-indicateurs-financiers.pdf

 2023-annexe-aux-comptes.pdf

M. Eric Berthoud adresse ses remerciements à Mme Stéphanie Giller pour la qualité de son travail.


4.3.1.3 Explicatifs des comptes

Frédéric Deillon Stéphanie Giller Eric Berthoud

 2023-explications-comptes-fonctionnement-resultat-AD.pdf


4.3.1.4 Rapport de l'organe de révision

Eric Berthoud Frédéric Deillon Stéphanie Giller

 2023-Rapport-organe-revision.pdf


4.3.1.5 Engagement des communes 31.12

Frédéric Deillon Stéphanie Giller Eric Berthoud

 2023-31-12-cle-repartition-engagements-hors-bilan.pdf

4.3.1.6 Flux de trésorerie 31.12


Eric Berthoud Stéphanie Giller Frédéric Deillon

 Tableau flux de trésorerie 2023.pdf

Les liquidités ont augmenté en 2023 car nous avons payé des factures liées à la construction en 2022, par le biais de notre compte courant, afin d'emprunter un montant important à la banque. Cet emprunt a été réalisé sous forme d'une ATF en 2023, soit CHF 2'600'000, en attendant le décompte final des subventions pour emprunter le montant définitif à la banque, que l'on espère d'ici le mois de juin au plus tard.

4.3.2 Préavis de la Commission financière

Laurent Menoud Noémie Berthoud Charles Ducrot

 COV-AD_2024-04-24_comptes-2023_rapport-ComFin.pdf

4.3.3 Discussion

François Genoud

Le rapport détaillé (exigences MCH2) a été transmis ce matin par la fiduciaire Hervest.

M. Marc Fahrni demande si la piscine va vraiment être amortie sur 20 ans. M. Savio Michellod lui répond que c'est imposé par le Service des communes.


M. Renaud Gauderon remercie pour l'explicatif des comptes qui est très complet.

4.3.4 Approbation

François Genoud

Les délégués approuvent à l'unanimité les comptes de fonctionnement / de résultat 2023.



 2024-04-24-formulaire-approbation-compte-signé.pdf

4.4 Comptes d'investissement 2023

4.4.1 Présentation

4.4.1.1 Introduction

Eric Berthoud

Stéphanie Giller

Frédéric Deillon

Savio Michellod

Dans les détails explicatifs du document des comptes d'investissement, deux nouvelles dépenses ont été ajoutées sous les numéros de compte 14040.00 et 14040.03, correspondant respectivement aux achats de l'Univers@lle et de la piscine. Ces acquisitions résultent du désenchevêtrement des bâtiments et doivent être intégrées dans nos comptes pour amortissement annuel, conformément aux directives du Service de communes (Scm), comme évoqué précédemment.

Concernant le compte 14070.04, dédié à la rénovation et à l'extension des bâtiments Alpha, Delta et Gamma, ce dossier n'est pas encore finalisé. Comme indiqué, nous attendons la subvention finale. Tous les travaux ont été achevés à la fin de l'année 2023 et les dernières factures reçues en janvier 2024.

Pour le compte 14040.09, nous avons précédemment reçu l'autorisation de procéder à l'assainissement et à l'agrandissement du bâtiment Bêta pour un budget d'investissement initial de CHF 270'000. La dernière facture pour ce projet a été récemment payée, marquant la clôture de cette phase. Le montant final dépensé s'élève à CHF 162'437.80, laissant ainsi un reliquat inutilisé de CHF 107'562.20, ce qui répond aux attentes exprimées dans le message numéro 13.

4.4.1.2 Compte d'investissement

Eric Berthoud

Stéphanie Giller

Frédéric Deillon

 2023-12-31-suivi-investissements.pdf

4.4.1.3 Explicatifs des comptes

Eric Berthoud

Stéphanie Giller

 2023-12-31-explications-comptes-investissements-AD.pdf

4.4.1.4 Rapport de l'organe de révision

Stéphanie Giller

Eric Berthoud

 2023-Rapport-organe-revision.pdf

4.4.2 Préavis de la Commission financière

Laurent Menoud

Noémie Berthoud

Charles Ducrot

 COV-AD_2024-04-24_comptes-2023_rapport-ComFin.pdf

4.4.3 Discussion


François Genoud

4.4.4 Approbation

François Genoud

Les délégués approuvent à l'unanimité les comptes d'investissement.



 2024-04-24-formulaire-approbation-compte-signé.pdf

4.5 Planification financière à 15 ans

4.5.1 Information

Frédéric Deillon

Stéphanie Giller

Eric Berthoud

François Genoud

Savio Michellod

Aucun changement par rapport au document présenté lors des budgets 2024. Tous les projets sont au point mort depuis la fin du printemps 2023, pour des raisons de modifications des PAD "parc Le Lussy" et "Es Crey". Nous sommes en attente du travail que Team+ doit effectuer pour que des mises à l'enquête pour la modification des PAD soient publiées.

On reste donc sur la même version de la planification à 15 ans présentée à l'AD de novembre 2023, selon le fichier que l'on avait rempli pour l'ACV.

5 Divers

5.1 Informations du Président

François Genoud

Pas d'information à donner ce soir concernant le projet de CO interdistrict. Les 52 communes seront informées en même temps par un communiqué qui sera fait courant du mois de mai 2024.

5.2 Informations du Président du Comité d'école

Savio Michellod

- Les distributeurs de serviettes hygiéniques ont été installés (1 par bâtiment, toilettes du rez-de-chaussée).
- L'étude de faisabilité pour analyser la pertinence d'une réunification, lancée par l'ACV, a été acceptée par les membres du Comité d'école.
- Propose d'inviter la fiduciaire pour les prochaines séances de comptes.

5.3 Informations de la direction et de l'administration

Eric Berthoud

Céline Granges Volery

Direction

Départs

- Mélanie Delpouve (CO Tour-de-Trême)
- Mathilde Carron (CO Bulle)
- Zoï Tsiopoulos (contrat 1 année)
- Alejandro Berrios (CO Riaz)
- Jean-Paul Bochud (retraite bien méritée)
- François Dévaud (CO Romont)
- Mylène Pittet (CO Tour-de-Trême)

Arrivées

- Malika Bapst (doctorante en Sciences de l'éducation)
- Joana Kaestner (CO Bulle)
- Margaux Liaudat (M2 en emploi)
- Alex Bruttin (retour après un voyage d'une année)

- Nelson Ribeiro (CO Belluard)
- Julien Oberson (CO Romont)
- Vincent Vonlanthen (CO Sarine Ouest)
- Frédéric Monachon (CO de Bex)

Action nettoyage en Veveyse: mercredi 3 juillet 2024: demi-jour prévu pour les 9H et les 10H qui seront répartis par classe dans les communes de la Veveyse accessibles en transports publics (personne de référence pour l'organisation: Jérôme Volery), dès demain prise de contact avec toutes les communes. La Commune de Le Flon est aussi concernée.

Marché aux plantons au COV: samedi 27 avril 2024, de 9h00 à 12h00. Venez nous rendre visite.

Administration

Les entretiens annuels ont eu lieu le mardi 23 avril 2024 pour le personnel technique et administratif. Ils ont été menés avec Mme Nicole Tille et pour certains avec Mme Céline Granges Volery et M. Savio Michellod.

5.4 Divers

M. Roland Besse se dit satisfait de la séance qui a eu lieu avec l'AJV et tient à saluer l'ouverture d'esprit tant du côté de la direction que de l'administration. Les choses démarrent très bien.

Remerciements de M. François Genoud.

La séance se termine à 20h45.

François Genoud

Comité d'école

Sidonie Mory

Collaboratrice administrative